

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. identificateur du produit

Formulaire produit : mélange
Nom du produit : Dodge Seal

1.2. utilisation du produit

L'embaumement du mastic

1.3. nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.
1265 Fewster Drive
Mississauga ON L6W 1B1
Tel: (800) 263-0862, (905) 625-0311

1.4 numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence CANUTEC (888) 226-8832

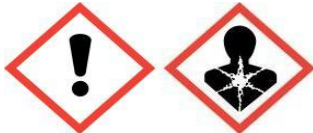
SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. classification de la Substance ou du mélange

Irritation des yeux catégorie 2 a
Catégorie de sensibilisateur de peau 1
Toxicité pour la reproduction. Catégorie 1 b

2.2. éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave. Peut causer une réaction allergique cutanée. Risque d'endommager la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence

Général :

Garder hors de portée des enfants.

Avant utilisation, lire, comprendre et respecter SDS complet.

Prévention :

Procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lues et comprises.

Éviter de respirer les embruns/brouillard/vapeurs.

Lavage des mains, avant-bras et autres zones exposées soigneusement après manipulation.

Vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du milieu de travail.

Porter des lunettes de protection, vêtements de protection, gants de protection.

Réponse :

IF peau : Laver abondamment à l'eau.

IF yeux : Rincer continuellement avec de l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles cornéennes, de présent et facile à faire. Continuer à rincer.

Si exposés ou concernés : obtenir des conseils/soins médicaux.

Traitement spécifique (voir la Section 4 sur cette fiche).

Si se produit une irritation cutanée ou une éruption cutanée : consulter un médecin/conseils.

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin/conseils.

Stockage :

Magasin fermé à clé.

Mise au rebut :

Débarassez-vous des contenu/récipient conformément à l'échelle locale, régionale, les réglementations nationales et internationales.

2.3. autres dangers

L'exposition peut aggraver ceux avec oculaires préexistantes, la peau ou les affections respiratoires.

2.4. toxicité aiguë inconnu : aucune donnée disponible**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Plus d'une des gammes de concentration prescrite par le règlement sur les produits contrôlés a été utilisée si nécessaire en raison de la composition variable.

Ingrédient	Identificateur du produit (CAS #)	% (p/p)
Polymère	Secrets commerciaux *	20 – 60 Secret commercial *
Plastifiant	68515-48-0	5 – 30 secrets *
Stabilisateur de lumière	41556-26-7	1 – 2 Secret commercial *
Modificateur de rhéologie	68611-44-9	5 – 20 secrets *
Agent de séchage	2768-02-7	0,5 à 3 secrets *
Promoteur d'adhérence	Secrets commerciaux *	0,5 à 3 secrets *
Modificateur de surface	2530-83-8	1 – 2 Secret commercial *
Catalyseur	818-08-6	< 1 Secret commercial *

* L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de cette composition a été retenu comme un secret commercial.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. description des premiers secours mesure

Générales : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si vous vous sentez mal, consulter un médecin (visualiser l'étiquette si possible). Inhalation : Enlever à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. Un médecin si la gêne respiratoire persiste.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. principaux symptômes et effets aigus et retardés

Générales : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux : Rougeur, douleur, enflure, démangeaisons, brûlant, déchirement et une vision floue.

Ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nuisible ou avoir des effets néfastes.

Des symptômes chroniques : Risque d'endommager la fertilité ou au fœtus.

4.3. indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire

Si vous vous sentez mal, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE INCENDIE

5.1. extinction

Extinction appropriés : Utilisation d'extinction approprié pour environs feu.

D'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation de gros jet d'eau peut se propager de feu.

5.2. spéciales dangers provenant de la Substance ou du mélange

Risque d'incendie : Pas considéré comme inflammable mais peut brûler à haute température.

Risque d'explosion : Produit n'est pas explosif.

Réactivité : Réactions dangereuses ne se produira pas dans des conditions normales.

5.3. conseils pour les pompiers

Feu de mesures de précaution : Faire preuve de prudence dans la lutte contre un feu chimique.

Instructions de lutte contre les incendies : Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidissement des récipients exposés.

Protection au cours de la lutte contre les incendies : N'entrent pas dans la zone de feu sans équipement de protection adéquat, notamment d'une protection respiratoire . **Les produits de Combustion**

dangereux : carbone oxydes (2 de CO, CO), hydrocarbures, fumées, fumée, aldéhydes, cétones, silice, formaldéhyde et produits azotés.

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1. précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. pour le Personnel Non urgents

Équipement de protection : Utiliser des équipements appropriés de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

6.1.2. pour le Personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipage de nettoyage doter d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : Arrêter la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Éliminer les sources d'inflammation. Ventiler la zone.

6.2. environnementales précautions

Empêcher l'entrée aux égouts et eaux publiques. Informer les autorités si la pâte pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3. méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contiennent toutes les flaques avec les digues ou absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou cours d'eau. **Méthodes de nettoyage** : Effacer les flaques immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements devraient figurer avec barrières mécaniques. Transférer le produit déversé dans un récipient adapté à l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

6.4. la référence à d'autres Sections

Voir la section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1. précautions pour la manipulation

Des mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures hygiène et sécurité industrielles. Laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et lorsque vous quittez le travail.

7.2. conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Respectez tous les règlements applicables.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé quand pas en service. Tenir/stocker à la lumière directe du soleil, extrêmement élevé ou basses températures et matières incompatibles.

Matières incompatibles : Acides forts. Des bases solides. Oxydants forts.

SECTION 8 : EXPOSITION CONTRÔLES/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. contrôle des paramètres

Pour les substances énumérées à l'article 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a aucune limite d'exposition établie chez le fabricant, fournisseur, importateur ou l'organisme consultatif compétent, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), des gouvernements provinces canadiens ou le gouvernement mexicain.

Ingrédient	Emplacement	Agence	Type de limite
Oxyde de calcium (1305-78-8)	Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
	USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
	OSHA USA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
	USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³
	DIVS USA	DIVS US (mg/m ³)	25 mg/m ³
Noir de carbone (1333-86-4)	Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
	Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	7 mg/m ³
	USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (fraction inhalable)
	USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Confirmé de cancérogénicité chez les animaux avec pertinence inconnu aux humains
	OSHA USA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³
	USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	3,5 mg/m ³ 0,1 mg/m ³ (noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques)
	DIVS USA	DIVS US (mg/m ³)	1750 mg/m ³
Carbonate de calcium (471-34-1)	USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (taux global d'empoussiéragé) 5 mg/m ³ (poussière respirable)
Pierre à chaux (1317-65-3)	Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
	Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
	OSHA USA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (taux global d'empoussiéragé) 5 mg/m ³ (poussière respirable)
	USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (taux global d'empoussiéragé) 5 mg/m ³ (poussière respirable)
		DIVS USA	DIVS US (mg/m ³)
Quartz (14808-60-7)	Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	0,1 mg/m ³ (fraction respirable)
	USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
	USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	A2 - soupçonné cancérogène pour les humain
	OSHA USA	OSHA PEL (STEL) (mg/m ³)	250 mppcf/%SiO + 5, 10mg/m ³ /%SiO + 2
	USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (poussière respirable)
		DIVS USA	DIVS US (mg/m ³)
Stabilisateur de lumière (25973-		TWA interne (mg/m ³)	2 mg/m ³ Bemis RM

55-1)			
Dioxyde de titane (13463-67-7)	Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
	Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	20 mg/m ³
	USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
	USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Non Classifiable comme un cancérogène pour les humain
	OSHA USA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (taux global d'empoussiérage)
	DIVS USA	DIVS US (mg/m ³)	5000 mg/m ³

8.2. contrôle de l'exposition

Besoin de mesures d'ingénierie : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Systèmes de lavage oculaire d'urgence devraient être disponibles dans les environs immédiats de toute exposition potentielle. S'assurer que toutes les règles nationales/locales sont observées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.

Matériaux pour les vêtements de protection : Tissus et matériaux résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection d'oeil : Lunettes de protection chimiques ou des lunettes de sécurité.

Peau et la Protection de l'organisme : Porter des vêtements protecteurs appropriés.

Protection des voies respiratoires : Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition environnementale : Ne laissez pas le produit d'être rejetés dans l'environnement.

Contrôle consommateur de l'exposition : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

ARTICLE 9 : LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique solide pâte

Aspect clair

Odeur nulle

Seuil olfactif aucune donnée disponible

pH aucune donnée disponible

Ne taux d'évaporation aucune donnée disponible

Ne Point de fusion aucune donnée disponible

Ne Point de congélation aucune donnée disponible

Point d'ébullition aucune donnée disponible

Flash ne Point aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation aucune donnée disponible

Température de décomposition aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) pas de données disponible

Limite d'inflammabilité du bas aucune donnée disponible

Inflammable supérieure ne limiter aucune donnée disponible

Ne pression de vapeur données disponibles

Densité de vapeur relative à 20 ° C aucune donnée disponible

Densité relative aucune donnée disponible

Gravité spécifique aucune donnée disponible

Solubilité dans aucune donnée disponible

: Coefficient de partage N-Octanol/eau aucune donnée disponible
Viscosité aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **réactivité** : réactions dangereuses ne se produira pas dans des conditions normales.
- 10.2. **stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manutention et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. **possibilité de réaction dangereuse** : Polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. **conditions à éviter** : directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.
- 10.5. **matières incompatibles** : des acides forts. Des bases solides. Oxydants forts.
- 10.6. **produits de décomposition dangereux** : aucune connue.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ces informations ci-dessous n'est peut-être pas compatibles avec la classification matérielle à l'article 2. En outre, les données toxicologiques sur les ingrédients ne remarque pas celui-ci à la classification matérielle et/ou les signes et les symptômes de l'exposition, car un ingrédient peut être présent sous le seuil d'étiquetage, ou les données peuvent ne pas concerner le matériel dans son ensemble.

Finement divisé Quartz a provoqué des maladies pulmonaires et le cancer chez les travailleurs qui l'inhalent sur une longue période de temps. En outre, il y a eu des études réalisées chez l'animal qui suggèrent que le noir de carbone et le dioxyde de titane peuvent causer le cancer du poumon par inhalation. Toutefois, des études suggèrent que ces dangers ne sont pas associés avec les autres voies d'exposition. Étant donné que ce produit est sous forme liquide/en pâte, aucun de ces composants ne sont capables de prendre l'air et ne peut pas être inhalés. Ainsi, les dangers normalement associés au Quartz, noir de carbone ou dioxyde de titane ne sont pas applicables à ce produit.

11.1. informations sur les effets toxicologiques - produit

Toxicité aiguë : Non classifié

DL50 et la CL50 données : Non disponible

Corrosion/Irritation cutanée : Non classifié

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classifié

La sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Térogénicité : Non disponible

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Risque d'endommager la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/lésions après Inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Rougeur, douleur, enflure, démangeaisons, brûlant, déchirement et une vision floue.

Symptômes/lésions après Ingestion : L'ingestion est susceptible d'être nuisible ou avoir des effets néfastes.

Des symptômes chroniques : Risque d'endommager la fertilité ou au fœtus.

11.2. informations sur les effets toxicologiques – les matériaux qui peuvent être identifiés à la Section 3 des ingrédients.

CHAPITRE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DL50 et la CL50 données :

Decanedioic acid, bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidinyl) ester (52829-07-9)

Inhalation CL50 Rat 500 mg/m³ (temps d'exposition : 4 h)

Tinuvin 328 (absorbeur d'UV Benzotriazole) (25973-55-1)

DL50 Par voie orale Rat > 2325 mg / kg

Noir de carbone (1333-86-4)

DL50 Par voie orale Rat > 8000 mg / kg

CIRC groupe 2 b

Liste de OSHA Hazard Communication cancérigène

Promoteur d'adhérence (secrets commerciaux)

DL50 par voie orale Rat 74,60 uL/kg

Silane, ethenyltrimethoxy-(02-2768-7)

CL50 Inhalation Rat 16,8 mg/l/4 h

Étain, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-(22673-19-4)

DL50 orale Rat 1864 mg/kg

Dioxyde de titane (13463-67-7)

DL50 Par voie orale Rat > 10000 mg / kg

CIRC groupe 2 b

Liste de OSHA Hazard Communication cancérigène

Carbonate de calcium (471-34-1)

DL50 orale Rat 6450 mg/kg

Quartz (14808-60-7)

DL50 Orale Rat > 5 000 mg / kg

DL50 Par voie cutanée Rat > 5000 mg / kg

Groupe 1 du CIRC

État du programme (NTP) National Toxicology

Cancérigènes humains connus.

Liste de OSHA Hazard Communication cancérigène

Distillats de pétrole, naphta léger (64742-47-8)

DL50 Orale Rat > 5 000 mg / kg

DL50 Par voie cutanée lapin > 2000 mg / kg

CL50 Inhalation Rat > 5,2 mg/l / 4h

1, 2-Benzenedicarboxylic acid, ramifiés en di-C8-10 esters de dialkyles, riches en C9 (68515-48-0)

DL50 orale Rat 2550 mg/kg

DL50 Par voie cutanée lapin > 3 160 mg / kg

Oxyde de calcium (1305-78-8)

DL50 Par voie orale Rat > 2 000 mg / kg

DL50 Par voie cutanée lapin > 2500 mg / kg

Oxyde de dibutylétain (818-08-6)

DL50 orale Rat 44,9 mg/kg

Informations écotoxicologiques

S'il vous plaît contacter l'adresse ou téléphone le numéro inscrit sur la première page de la FDS pour informations écotoxicologiques supplémentaires de ce matériel et/ou de ses composants.

Informations chimiques sort

S'il vous plaît contacter l'adresse ou téléphone le numéro inscrit sur la première page de la FDS pour informations supplémentaires chimique sort sur ce matériel et/ou ses composants.

ARTICLE 13 : ÉLIMINATION

13.1. méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Élimination des déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.



Disposer de produits de déchets dans une installation autorisée de déchets industrielle. Comme une alternative d'élimination, incinération dans une installation d'incinération de déchets autorisés. Installation doit être capable de gérer les matériaux halogénés. Destruction correcte peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire au cours du processus d'incinération. Vider la batterie/barils/conteneurs utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substance/mélanges/préparations chimiques classés comme dangereux selon les réglementations applicables) doit être considéré, stockés, traités et éliminés comme déchets dangereux sauf définition contraire perdu aux règlements applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Écologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. conformément au point** non réglementé pour le transport
- 14.2. selon IMDG** non réglementé pour le transport
- 14.3. conformément à l'IATA** non réglementé pour le transport
- 14.4. conformément aux TMD** non réglementé pour le transport

ARTICLE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. U.S. Federal Regulations

Classes de danger SARA Section 311/312 : Immédiat (aigu) risque retardé (chronique) danger pour la santé

Article de SARA 313 - communication d'émission : 0.1 %

15.2. U.S. State Regulations

Etats-Unis - Californie - Proposition 65 - liste des substances cancérigènes

AVERTISSEMENT : Ce produit peut contenir un ou tous les agents chimiques suivants, reconnus par l'état de Californie pour provoquer une toxicité du cancer ou des malformations. Faire référence à l'article 3 pour la composition des produits spécifiques.

Noir de carbone (1333-86-4)

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Quartz (14808-60-7)

DINP (68515-48-0)

Noir de carbone (1333-86-4) / dioxyde de titane (13463-67-7) / calcaire (1317-65-3) / Quartz (14808-60-7)

US - Massachusetts - droit de connaître la liste

Etats-Unis - New Jersey - droit de connaître la liste des substances dangereuses

Etats-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - spécial des Substances dangereuses (noir de carbone seulement (1333-86-4))

Etats-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) liste

Ce produit a été classé selon les critères de risque de règlement sur les produits contrôlés (RPC) et le SDS contient tous les renseignements exigés par RPC.



**ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION
OU LA DERNIÈRE RÉVISION**

Date de révision : 2015-05-29

Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 SDS.

Partie responsable de la préparation de ce Document

Référence du fabricant

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et est destinée à décrire le produit aux fins de la santé, de sécurité et des exigences environnementales. Il ne devrait pas donc être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.